

NOTE du 16 décembre 1985

**DIRECTION DU PERSONNEL
ET DES RELATIONS SOCIALES**

- 7 JAN. 1986

| Circulaires | |
|--------------|-----------|
| Closet Cent. | Sub. 2 |
| Dossier 1 | Réserv. 1 |
| Dossier 31 | Réserv. 2 |
| Sub. 1 | |

AUX UNITES

D.P. 35.84

Manuel Pratique : 083

OBJET: Décentralisation des traitements
mutualistes (C.A.S.)
Mise à jour du fichier local pour
les agents en activité

L'opération de décentralisation du traitement des prestations de sécurité sociale et mutualiste entreprise par les C.A.S. se termine.

Auparavant, la D.P.R.S. fournissait, afin de réaliser les contrôles nécessaires au traitement des prestations, un fichier magnétique du personnel au centre de traitement C.C.A.S. d'OSNY.

La décentralisation conduit à mettre en place un nouveau circuit d'information des C.A.S. sur les mouvements du personnel dont les objectifs visent à privilégier la fourniture des informations par l'agent lui-même et à faciliter la tenue du fichier des prestataires de la C.A.S. .

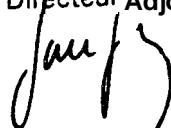
A cet effet, la C.A.S. devra être avertie des mouvements de personnel (document type en annexe 1) dans les cas suivants :

- départ de l'unité (définitif ou non définitif),
- arrivée dans l'unité,
- changement de lieu de travail impliquant un changement de C.A.S. ou de S.L.V. .

Le nouveau circuit d'information est décrit en annexe 2.

Ces nouvelles modalités sont applicables à compter du 1er janvier 1986. .

Le Directeur Adjoint


J. JOURJON

AVIS DE MOUVEMENT DE PERSONNEL

information de la C.A.S.

Madame, Mademoiselle, Monsieur, (l)

Nom

Prénom

Date de naissance

(1) Rayer la mention inutile

Départ

Arrivée

Hors E.G.F.

Mise en inactivité

Mutation, transfert

Mutation, transfert

Embauche

Congé sans solde

Décès

Intégration

Instance d'invalidité

Réintégration

Changement de lieu de travail Tout en restant dans la même unité

Situation a van t mouvement (2)

C.A.S.

S.L.V.

Dans E.G.F. Unité:

Hors E.G.F.

Situation après mouvement (2)

C.A.S.

S.L.V.

Hors E.G.F. I.V.D. Dans E.G.F. Unité:

DUA:

S/DUA:

F5/DUA:

Nouveau lieu de travail (2):

Adresse

TEL:

(2) à remplir si nécessaire

Fait le

Cachet de l'exploitation

Information des C.A.S. sur les mouvements de personnel

ANNEXE
(DP. 35.84)

| Sécurité sociale C.P.A.M. | Agent | C.A.S. ou S.L.V. | Section de personnel | G.P.S.O. | Comité de coordination des C.A.S. |
|---|---|---|--|--|---|
| | | Avis de mouvement de personnel ← | -Arrivée -Départ d'un agent de l'unité → Changement de lieu de travail dans la même unité | Mise à jour du fichier agent → | |
| | Contact personnel et communication des renseignements nécessaires à la gestion des prestations mutualistes → | Mise à jour du fichier local ← de la C.A.S. | | | |
| | | | | Fourniture annuelle d'un fichier (contenu à définir), sur la situation à fin juin en principe (1) (2) → | Regroupement avec le fichier issu d'I.V.D. |
| | | Comparaison du fichier de la C.A.S. avec le fichier "situation" ← | | | Eclatement du fichier regroupé par C.A.S. et envoi aux C.A.S. d'un fichier "situation" |
| | Contact personnel et communication des renseignements nécessaires à la gestion des prestations mutualistes si des différences existent pour l'agent → | Mise à jour du fichier de la C.A.S. ← | | | |
| Fourniture du fichier annuel et établissement des fichiers électoraux ← | | Etablissement du fichier annuel pour la caisse primaire d'assurance maladie → | | | |

Mise à jour du 09 / 12 / 1985

(1) Sous réserve de l'agrément de la C.N.I.L.

(2) Les modalités pratiques de fourniture restent à déterminer